



RESEAU DES PARLEMENTAIRES
POUR LA GESTION DURABLE DES
ECOSYSTEMES FORESTIERS
D'AFRIQUE CENTRALE

1^{ER} CONGRÈS DES FORÊTS COMMUNALES D'AFRIQUE CENTRALE

**Présentation des initiatives en cours des Forêts
Communales ou des Collectivités Territoriales
Décentralisées**

Exposé de l'Honorable **Jean-Jacques ZAM**,
Coordonnateur Sous-Régional du REPAR

Mai 2011



RESEAU DES PARLEMENTAIRES
POUR LA GESTION DURABLE DES
ECOSYSTEMES FORESTIERS
D'AFRIQUE CENTRALE

Présentation des initiatives en cours des forêts communales ou des CTD

PLAN DE L'EXPOSE

- 1- Présentation sommaire du REPAR*
- 2- Implication des parlementaires dans la gestion décentralisée des ressources forestières*
- 3- Perspectives/Suggestions/Recommandations*



RESEAU DES PARLEMENTAIRES
POUR LA GESTION DURABLE DES
ECOSYSTEMES FORESTIERS
D'AFRIQUE CENTRALE

1- Présentation sommaire du REPAR

- **Dénomination complète:** Réseau des Parlementaires pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale
- **Création:** 2001 à Libreville au Gabon sous les auspices de la CEFDHAC et au lendemain de sa 1^{ère} conférence.
- **Pays membres:** Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, RCA, RDC, Rwanda, Tchad, Sao Tomé et Príncipe
- **Siège:** Kinshassa en RDC
- **Coordinations nationales:** 01 dans chaque pays membre



RESEAU DES PARLEMENTAIRES
POUR LA GESTION DURABLE DES
ECOSYSTEMES FORESTIERS
D'AFRIQUE CENTRALE

1- Présentation sommaire du REPAR(suite)

❖ Missions et objectifs:

Le REPAR est un réseau de discussion, une plate-forme régionale de concertation et d'action ouvert aux parlementaires des pays d'Afrique Centrale membres de la COMIFAC.

C'est une organisation à but non lucratif, apolitique et non confessionnelle

Elle vise de manière générale à contribuer à l'application des pratiques de bonne gouvernance dans la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale.



RESEAU DES PARLEMENTAIRES
POUR LA GESTION DURABLE DES
ECOSYSTEMES FORESTIERS
D'AFRIQUE CENTRALE

1- Présentation sommaire du REPAR(suite)

Il vise les objectifs suivants:

- 1/. Garantir l'implication des parlementaires dans le processus de formulation, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques, des législations et de la réglementation relatives à la conservation et la gestion des écosystèmes de forêts denses et humides d'Afrique Centrale;
- 2/. Promouvoir le partage des expériences législatives nationales en matière forestière et environnementale entre les parlementaires des Etats membres de la CEFDHAC;
- 3/. Assurer le renforcement des capacités des parlementaires sur les questions locales, nationales et internationales relatives à la gestion de l'environnement en général et des forêts en particulier



**RESEAU DES PARLEMENTAIRES
POUR LA GESTION DURABLE DES
ECOSYSTEMES FORESTIERS
D'AFRIQUE CENTRALE**

1- Présentation sommaire du REPAR(suite)

- 4/. Veiller à la prise en compte des intérêts des populations locales et autochtones dans l'élaboration et l'application des textes en matière de gestion de l'environnement en général et des forêts en particulier;
- 5/. Contribuer, par une action législative efficace et concertée, à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes de forêts denses et humides d'Afrique Centrale;
- 6/. Contribuer in fine à la mise en œuvre du Plan de Convergence de la COMIFAC



RESEAU DES PARLEMENTAIRES
POUR LA GESTION DURABLE DES
ECOSYSTEMES FORESTIERS
D'AFRIQUE CENTRALE

1- Présentation sommaire du REPAR(suite)

❖ Fonctionnement: (04 organes)

- 1- **L'Assemblée Générale:** c'est l'organe suprême et l'instance centrale d'orientation et de décision;
- 2- **La Coordination Sous-Régionale:** assure la gestion quotidienne et la mise en œuvre des décisions de l'Assemblée Générale. Elle est composée de 13 membres, élus pour 3 ans. Elle a à sa tête un Coordonnateur;
- 3- **Le Secrétariat Permanent:** est chargé d'assurer la permanence dans le fonctionnement quotidien du réseau;
- 4- **Les Représentations/Coordinations nationales:** dans chaque Etat membre.

NB: Il est également possible que chaque représentation nationale se dote de démembrements au niveau des circonscriptions: c'est le cas de la RDC qui dispose de coordinations provinciales.



RESEAU DES PARLEMENTAIRES
POUR LA GESTION DURABLE DES
ECOSYSTEMES FORESTIERS
D'AFRIQUE CENTRALE

1- Présentation sommaire du REPAR(suite)

❖ Plan stratégique

En avril 2008, à la suite d'un atelier, le REPAR s'est doté d'un nouveau plan stratégique couvrant la période 2008-2012.

Il est centré autour de 04 axes d'intervention que sont:

Axe 1- Fiscalité forestière et gestion durable des écosystèmes forestiers

Axe 2- Gouvernance et forêts communautaires par le développement d'une communication efficace avec le Pouvoir Exécutif

Axe 3- Législation, politique et conventions internationales

Axe 4- Un partenariat plus soutenu



RESEAU DES PARLEMENTAIRES
POUR LA GESTION DURABLE DES
ECOSYSTEMES FORESTIERS
D'AFRIQUE CENTRALE

1- Présentation sommaire du REPAR(fin)

➤ Constat:

De l'appréciation attentive de ses missions, objectifs et du plan d'action stratégique 2008-2012 en cours d'exécution, il ressort clairement que le REPAR s'inscrit dans une stratégie d'ensemble qui intègre de manière favorable (**axes 1 et 2**) les exigences et contraintes relatives aux collectivités décentralisées et la gestion locale des ressources forestières. Ces éléments laissent également transparaître un souci de favoriser une harmonisation des politiques qui devrait forcément tenir compte des nouvelles volontés des Etats membres d'approfondir la décentralisation dans les systèmes administratifs respectifs. Ceci est davantage perceptible dans les sous-axes.

C'est ce qui justifie aujourd'hui son implication et son intérêt pour une collaboration renforcée avec les initiatives des collectivités décentralisées dans la gestion des ressources forestières.



RESEAU DES PARLEMENTAIRES
POUR LA GESTION DURABLE DES
ECOSYSTEMES FORESTIERS
D'AFRIQUE CENTRALE

2- Implication des parlementaires en faveur de la gestion décentralisée des ressources forestières

- Cependant, les actions du REPAR sous-régional ne sont pas encore très perceptibles.
- Nous voyons justement en l'occasion de la tenue de ce congrès une opportunité d'accroître notre visibilité dans ce secteur dont l'importance n'est plus à démontrer.
- Toutefois à ce stade, Il faudrait davantage se référer aux branches nationales.
- La branche camerounaise travaille déjà avec les Communes ex: est le projet de reboisement baptisée "**Cœur vert-Avenir rose**", initié depuis 2008, à travers lequel nous chargeons les Communes bénéficiaires de suivre le projet de reboisement dans leurs territoires respectifs sur la base d'une convention de collaboration.
- **24** Conventions de ce type ont été signées
- plus **37 000** arbres plantés susceptibles de servir d'embryon de forêts communales



*Photo d'une
parcelle
Reboisée Mokio
(Extrême-Nord)*



RESEAU DES PARLEMENTAIRES
POUR LA GESTION DURABLE DES
ECOSYSTEMES FORESTIERS
D'AFRIQUE CENTRALE

2- Implication des parlementaires en faveur de la gestion décentralisée des ressources forestières

Par ailleurs, dans le cadre de la stratégie nationale de relecture de la loi forestière, le REPAR-Cameroun a été mandaté pour animer le groupe thématique « **Fiscalité et gouvernance forestière** ». A ce titre, il envisage d'ores et déjà d'intégrer les aspects relatifs à la décentralisation dans ce processus.

En outre, et pour ce qui concerne plus spécifiquement les initiatives des communes forestières, le REPAR encourage et participe au processus à travers des actions diverses:

- ❑ ***Participation aux réunions/concertations du Centre Technique de la Forêt Communale(CTFC);***
- ❑ ***Lobbying en vue de la prise en compte des exigences de décentralisation dans la gestion des ressources forestières et des problèmes environnementaux;***
- ❑ ***Actions en faveur de la convergence des politiques et des législations sous-régionales en matière de décentralisation et développement local.***



RESEAU DES PARLEMENTAIRES
POUR LA GESTION DURABLE DES
ECOSYSTEMES FORESTIERS
D'AFRIQUE CENTRALE

3- Perspectives/Suggestions/Recommandations

Ce congrès, premier en date pour les forêts communales de la Sous-Région dont nous saluons l'organisation, constitue ainsi l'occasion idoine pour imprimer une nouvelle dynamique sous-régionale en faveur des initiatives des forêts gérées par les Communes. Il est plus que jamais question de faire accepter aux différents acteurs, le rôle essentiel de la décentralisation dans la bonne gouvernance forestière et environnementale, la lutte contre la pauvreté et le développement local. À cet effet, nous suggérons:

AU NIVEAU SOUS- RÉGIONAL:

- ***L'instauration d'un partenariat plus soutenu entre le REPAR et les associations et organismes de promotion des forêts communales en dégagant des axes pertinents de collaboration dans le cadre d'un M.O.U à élaborer et signer entre les deux parties ;***
- ***L'intensification de la concertation et du débat sur la gestion décentralisée des ressources forestières en vue de sa prise en compte complète au niveau de la CEFDHAC et COMIFAC tant au niveau local (via les groupes thématiques des représentations nationales et le forum) que sous-régional (via les groupes de travail d'experts)***



RESEAU DES PARLEMENTAIRES
POUR LA GESTION DURABLE DES
ECOSYSTEMES FORESTIERS
D'AFRIQUE CENTRALE

3- Perspectives/Suggestions/Recommandations(suite)

- *La conduite des actions de sensibilisation en vue d'une participation plus active des représentants/interlocuteurs des forêts communales dans les actions en relation avec la gestion des ressources naturelles au niveau sous-régional ;*

AU NIVEAU NATIONAL:

- *Rendre opérationnelles les représentations décentralisées du REPAR afin d'assurer un relais local auprès des Collectivités décentralisées et concrétiser la collaboration;*
- *Approfondir les aspects de l'implication du REPAR à travers l'un de ses axes stratégiques d'intervention et mobiliser les moyens nécessaires à l'action;*



RESEAU DES PARLEMENTAIRES
POUR LA GESTION DURABLE DES
ECOSYSTEMES FORESTIERS
D'AFRIQUE CENTRALE

3-Perspectives/Suggestions/Recommandations(fin)

- ***Pousser les Gouvernements à accélérer le processus de transfert des compétences et des ressources aux Communes pour une plus grande autonomie et des moyens plus conséquents en vue de mieux gérer leurs forêts;***
- ***Prendre en considération les aspects relatifs à la gestion décentralisée des ressources forestières dans les processus de relecture des lois forestières des Etats de la Sous-Région***
- ***Encourager la coopération décentralisée entre les Communes de la Sous-Région***



**RESEAU DES PARLEMENTAIRES
POUR LA GESTION DURABLE DES
ECOSYSTEMES FORESTIERS
D'AFRIQUE CENTRALE**

FIN DE L'EXPOSE

**Je vous remercie de votre aimable
attention**